

Jean-Paul LECOQ
Député de Seine-Maritime
12 rue Michel Gautier
76600 Le Havre

Monsieur Olivier VERAN
Ministre des Solidarités et de la Santé
14, avenue Duquesne
75350 PARIS

Le Havre, le 25 février 2021.

Objet : Prime « Grand âge »

Monsieur le Ministre,

Saisi par plusieurs gestionnaires d'Établissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD), je souhaite attirer votre attention sur « la prime Grand âge » qui vise à « *reconnaître l'engagement et les compétences des agents assurant une fonction essentielle dans la prise en charge des personnes âgées* ». Malgré son objectif louable son application semble se heurter à de fortes réserves en raison des conditions jugées inégalitaires de son décret d'application.

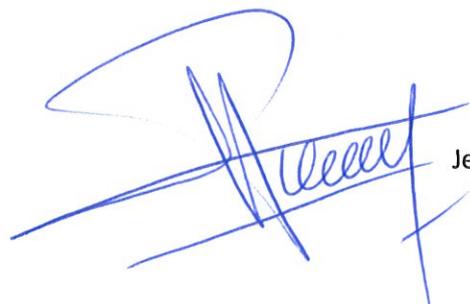
En effet, si la loi « Ségur de la Santé » permet aux gestionnaires d'EHPAD, de verser par délibération avec un effet rétroactif au 1er mai 2020, une « prime grand âge » d'un montant de 118 euros brut par mois, son décret n° 2020-1189 du 29 septembre 2020 limite ses bénéficiaires aux seuls aides-soignants et non aux autres personnels qui œuvrent au quotidien à leurs côtés, avec le même niveau d'engagement méritant.

Il est aisé de comprendre le ressenti d'injustice vécu par les personnels non bénéficiaires tout aussi essentiels. Les établissements qui m'ont saisi relevant la solidarité sans faille dont font preuve leurs personnels dans la lutte contre le virus, et certains n'entendent pas créer des discriminations au sein de leurs équipes, au travers de cette prime.

Eu égard aux éléments qui me sont rapportés par certains gestionnaires d'EHPAD sur ma circonscription, je vous remercie de bien vouloir me faire connaître si votre gouvernement entend modifier ou compléter le décret d'application ci-avant mentionné afin de permettre potentiellement le versement de la prime mensuelle à tous les personnels des EHPAD.

Cela me semblerait constituer une mesure juste et équitable.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de ma haute considération.



Jean Paul LECOQ